

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS  
DE LA CONSTRUCTION, DE L'URBA-  
NISME ET DE L'HABITAT

MO/AD

DECRET N° 83/828 /MTPCUH/RNTP  
portant promotion au titre de l'année  
1979 de Monsieur MABOUNGA Daniel,  
Ingénieur des cadres de la catégorie  
A hiérarchie I des Services Techniques  
(Travaux Publics).-

DIRECTION GENERALE DE LA REGIE  
NATIONALE DES TRANSPORTS ET DES  
TRAVAUX PUBLICS

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

- VISAS :
- Vu la constitution du 8 Juillet 1979;
  - Vu la loi 25/80 du 13.11.80 portant amendement de l'article 47 de la constitution du 8 Juillet 1979;
  - Vu la loi 15/62 du 3/2/62 portant statut général des fonctionnaires;
  - Vu l'arrêté n° 2087/FP du 21/6/58 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires;
- DG/RNTP.-
- Vu le décret 60/90/FP du 3/3/60 fixant le statut commun des cadres de la catégorie AI des Services Techniques;
  - Vu le décret 62-130/MF du 9/5/62 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires;
  - Vu le décret 62-197/FP du 5/7/62 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi 15/62 du 3/2/62 portant statut général des fonctionnaires;
- DFP.-
- Vu le décret 62-198/FP du 5/7/62 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de la catégorie AI;
  - Vu le décret 65-170/FP du 25/6/65 réglementant l'avancement des fonctionnaires;
  - Vu le décret 74/47 du 31/12/74 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret 62-196/FP du 5/7/62 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires;
- D.S.R.
- Vu le décret 79/154 du 4/4/79 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement;
  - Vu le décret 80/644 du 28/12/80 portant nomination des membres du Conseil des Ministres;
- DCF.-
- Vu le décret 80/630 du 27/12/80 portant déblocage des avancements des agents de l'Etat;
  - Vu le rectificatif n° 81/016 du 26/01/81 au décret n° 80/644 du 28/12/80 portant nomination des membres du Conseil des Ministres;
  - Vu le décret 81/017 du 26/01/81 relatif aux intérimis des membres du Gouvernement;
  - Vu le décret n° 83/828 /MTPCUH/RNTP du 11/11/1983 portant inscription au tableau d'avancement au titre de l'année 1979 de Monsieur MABOUNGA Daniel, Ingénieur des cadres de la catégorie A hiérarchie I des Services Techniques (Travaux Publics).
  - Vu le décret 83/320 du 3/5/83 portant nomination d'un membre du Conseil des Ministres;

SECRET :

ARTICLE 1er.- Monsieur MABOUNGA Daniel, Ingénieur des cadres de la catégorie A hiérarchie I des Services Techniques (Travaux Publics) en service à la RNTP à Brazzaville, est promu au 4ème échelon de son grade pour compter du 26 Décembre 1979.

ARTICLE 2.- Le présent décret qui prendra effet du point de vue de l'ancienneté pour compter de la date ci-dessus indiquée et de la solde pour compter du 1er Janvier 1981 sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./-

BRAZZAVILLE, le 11 Novembre, 1983

Par le Premier Ministre,  
Chef du Gouvernement

Le Ministre des Travaux Publics  
de la Construction, de l'Urbanisme  
et de l'Habitat,

Commandant Benoît MOUNDELE-NGOLLO.-

Colonel Louis SYLVAIN GOMA.-

Le Ministre des Finances,

Etahi Oasatoumba LEKOUNDZOU.-

Le Ministre du Travail et de  
la Prévoyance Sociale,

Bernard COMBO MATSIONA.-

AMPLIATIONS :

- JORPC .....	1	- SGCM/EG .....	3
- MTPCUH .....	2	- DFP .....	2
- DB .....	2	- DCF .....	2
- DG/BNTP .....	20	- Dossier .....	3
- Intéressé .....	1		

*Handwritten mark*